

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 361

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 29, insérer l'alinéa suivant :

« Les examens de dépistage virologique contre la covid-19 ne peuvent faire l'objet de frais financiers pour ceux qui souhaitent en bénéficier. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les tests ne doivent pas devenir payants.

La fin du remboursement des tests contre la covid-19, annoncée par le Président de la République, est à la fois une hypocrisie et un risque. Une hypocrisie, car elle rend de facto la vaccination obligatoire pour ceux qui n'auront pas les moyens de payer un test lorsque le pass sanitaire sera exigé.

Un risque, car les tests sont un outil efficace pour tracer et observer les foyers épidémiques. Rendre ces tests payants risque d'être un véritable bond en arrière dans le suivi des foyers de contamination.